

ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE

L'association :

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique créée en 1989 par Maria NOWAK.
Depuis 20 ans, l'Adie finance et accompagne les créateurs d'entreprise exclus du marché du travail et du système bancaire classique.
En 2008, l'association a ainsi aidé plus de 12 000 personnes en France (Métropole et Outre-Mer) à créer et développer leur propre emploi.

Notre mission :

Financer et accompagner les créateurs d'entreprise n'ayant pas accès aux prêts bancaires, qui souhaitent créer leur emploi, et dont les besoins de financement ne dépassent pas 700 000 XFP.
L'approche de l'Adie consiste à soutenir l'initiative des personnes en difficulté en leur **ouvrant l'accès au crédit** et en leur apportant la **formation et l'accompagnement** dont elles ont besoin pour créer leur emploi.

L'Adie est une institution de microcrédit qui apporte une solution complète à la création et au développement d'entreprise

Adie Microcrédit

- Microcrédit : de 17 000 à 700 000 XFP
 - Taux d'intérêt : 9,71%
 - Contribution de solidarité : 5% du microcrédit
 - Caution de l'entourage : 50% du montant
- Exemples de microcrédits :*

	Durée de l'emprunt	Mensualités
Stock - 120 000 XFP	12 mois	10 438 xfp
Matériel - 240 000 XFP	18 mois	14 191 xfp
Véhicule - 300 000 XFP	24 mois	13 565 xfp

Adie Conseil

- Un accompagnement adapté aux porteurs de projet
- Des formations pratiques
- Des conseils d'experts
- Un accompagnement individuel

*Exemples de services d'accompagnement :
Aide administrative, conseils juridiques, communication, gestion de compte bancaire...*

Nos méthodes :

- Accueil des créateurs d'entreprise
- Analyse de leur projet et instruction de leur demande de microcrédit directement au domicile ou sur le lieu de travail
- Aide au montage de dossier de création
- Financement du projet (microcrédit) et suivi financier
- Un accompagnement technique pendant toute la durée du microcrédit (et plus si nécessaire)

L'organisation

- 1 directeur régional
- 1 conseiller Crédit et 1 conseiller accompagnement basés à Tahiti
- Un comité de crédit hebdomadaire composé de 3 bénévoles
- Une équipe de bénévoles chargés d'une partie de l'accompagnement technique

Comment ça marche ?

- Je contacte l'Adie qui me propose un financement adapté
- L'Adie me fait part de la décision dans un délai d'environ 8 jours
- L'Adie m'offre des services d'accompagnement adaptés à la création ou au développement de mon activité
- L'Adie peut me financer et m'accompagner plusieurs fois en fonction de mes besoins

Les pièces à fournir

Pour le créateur d'entreprise

- Copie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, téléphone, boîte postale...)
- 3 derniers relevés de compte en banque
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Pour le(s) garant(s)

- Copie d'une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (électricité, téléphone, boîte postale...)
- Un justificatif de revenu (bulletin de salaire...)
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)

Comment je peux contacter l'Adie ?

Physiquement :

Je me rend dans les locaux de l'Adie
La Maison de Quartier de Pinai – Tipaerui
98713 PAPEETE

Par mail :

polynesie@adie.org

Par téléphone :

Tél. 53 44 23 – Vini 32 49 66



L'action de l'Adie est soutenue par

